

LES CAHIERS DE

Septembre 99 n°25-26

L'URBANISME



LOGEMENT

Pierre FRANKIGNOULLE

Chercheur au Laboratoire d'Anthropologie
de la Communication, Université de Liège
Responsable de l'asbl *Homme et Ville*, Liège

La problématique du logement ouvrier et les termes dans lesquels elle s'est posée au XIX^e siècle sont inséparables de la révolution industrielle, ce mouvement profond qui a réorganisé totalement les économies et les sociétés occidentales à la fin du XVIII^e siècle. Cette révolution, basée sur de nouvelles techniques de production, le machinisme, et une nouvelle organisation du travail, l'usine, a eu une forte influence sur la croissance des agglomérations industrielles. Notre pays et singulièrement sa partie wallonne, a été un des premiers à s'y engager, après l'Angleterre qui avait ouvert la voie, mais bien avant la France et l'Allemagne.

Du logement ouvrier au logement social

Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'Europe connaît une forte augmentation de sa population grâce aux progrès réalisés contre la mortalité. Différents facteurs, exode rural, augmentation "endogène", conduiront les villes à supporter l'essentiel de cette croissance démographique et surtout les plus grandes d'entre elles. Alors que pour la période 1846-1900, l'augmentation totale de la population belge est de 54 %, celle des villes de 25.000 à 100.000 habitants sera de 186% et de 240% pour les villes de plus de cent mille habitants. L'agglomération de Bruxelles passe de 211.000 à 626.000 habitants; la ville de Liège passe de 75.000 à 157.000 et sa sur-

face bâtie passe de 202 hectares en 1856 à 488 en 1910. Le lien est donc fort entre l'urbanisation et l'industrialisation comme le montrent aussi les exemples de La Louvière, de Charleroi et a contrario, ceux de villes comme Namur et Tournai, qui, moins touchées par l'industrialisation, n'ont pas connu pas une telle croissance.

Mais l'industrialisation n'a pas pour autant généré automatiquement une urbanisation. Dans le Borinage, par exemple, les formes d'agglomération industrielle (charbonnages, corons, cités, maisons de patron) sont venues se greffer sur des structures rurales antérieures, sans don-

ner naissance à un pôle urbain structuré.

En revanche, là où préexistent une structure urbaine antérieure et une tradition de proto-industrialisation, les deux phénomènes vont s'amplifier, entrer en quelque sorte en résonance pour produire une grande agglomération industrielle au cœur de laquelle se trouve une ville-mère munie des fonctions de "commandement".

Liège est dans ce cas, même si la ville *intra-muros* n'a pas été directement touchée par l'industrialisation.

Tandis que gonflent ces populations néo-urbaines, les structures des villes se révè-

► Un patrimoine à préserver : le coron de Najauge
Cet alignement de 13 maisons, situées à Mazée, commune de Viroinval, date de 1910 et a été construit par l'usine métallurgique de Vireux. Son architecture ne s'apparente pas du tout à la typologie usuelle des corons construits au début du siècle : ici, la façade de chaque habitation est individualisée, et puise ses inspirations dans l'Art nouveau.

Photos J.-P. Brohez,
© MRW / Homme et ville asbl.

lent inadaptées en matière d'habitat : l'offre est inférieure à la forte demande. C'est surtout par le développement d'initiatives spéculatives que, dans un premier temps, dans les villes, sera "réglée" la question. Jusqu'en 1844, les réglementations ne concernent pas les zones situées en recul de voirie : c'est ainsi qu'échappant aux contrôles, des propriétaires-spéculateurs construisent sur des terrains privés des corons, impasses, courées sur-densifiées. Nous en possédons encore dans certaines de nos villes, comme la Cour Orban à Marchienne-au-Pont ou les impasses des rues Vivegnis et Saint-Léonard ou dans le quartier du Longdoz à Liège. Il y a même une tendance récente, à voir certaines d'entre elles être réinvesties par des classes sociales plus aisées qui en apprécient les qualités de convivialité et de centralité; cette tendance étant encore plus marquée lorsqu'on y trouve des mai-

sons à haute qualité patrimoniale (exemple de la rue Hors-Château, à Liège).

Le XIX^e siècle est celui où triomphe le libéralisme économique et il sera particulièrement pesant en matière d'habitat, empêchant toute initiative de promotion publique de quelque envergure.

La situation dans laquelle se trouvent beaucoup de familles populaires attirera l'attention tout d'abord des médecins, philanthropes qui, par leur rapports et enquêtes sur les conditions d'habitat contribueront à une prise de conscience générale; ces sociologues de la première heure n'ont pas peu contribué à construire cette représentation pathologique de la ville du XIX^e siècle. Mais en matière de réglementation ou d'initiative publique, on se heurtera toutefois au sacrosaint libéralisme. Dans un premier temps, il semble que les populations aisées aient

eu tendance à abandonner la ville, mais par après, vers 1850, poussées par le désir d'assainir la ville, elles ont élaboré une série d'instruments législatifs. Les lois de 1858 et de 1867 ont permis un remodelage des villes, aux motifs d'assainissement et d'embellissement.

En dehors des villes, dans des "villages industriels" qui se développent autour des charbonnages, certains "patrons éclairés" cherchent à fixer leur main d'œuvre à proximité du lieu de production. Un des exemples les plus célèbres, en Belgique, est celui du Grand Hornu, dans le Borinage. Dans sa typologie, il s'inspire des Salines Royales de Claude-Nicolas Ledoux. Henri-Joseph de Gorge y fait construire par l'architecte tournaisien Bruno Renard, un ensemble de 400 maisons autour de son charbonnage. Cherchant à attirer les ouvriers par "*l'appât d'un bien être-inouï*", il ne lésine

pas sur les éléments de confort : maisons de six pièces avec cave et jardin, W-C, pompe, eau chaude... Des éléments d'équipements collectifs complètent l'ensemble : places publiques, écoles, locaux de réunions, bibliothèque etc.

Même si un soin très grand est accordé à l'architecture et à la qualité de l'habitat et des équipements collectifs, "*l'importance et l'architecture du logement expriment la position hiérarchique que son habitant occupe dans l'usine*" (M. Smets). Au Grand Hornu, les habitations sont différentes selon les clientèles auxquelles elles s'adressent : ouvriers, contremaîtres, directeurs (qui disposent d'une sorte de château). La symbolique du pouvoir au sein de l'entreprise est lisible au sol et dans l'architecture. Et il y a une volonté totalitaire de prise en charge de la sphère privée du travailleur.



La symbolique du pouvoir au sein de l'entreprise est lisible au sol et dans l'architecture. Et il y a une volonté totalitaire de prise en charge de la sphère privée du travailleur.

Il faut citer d'autres réalisations inspirées de la même démarche, mais qui offrent un peu moins d'éclat : la cité de Bosquetville au Bois-du-Luc (La Louvière, 1836, faisant aujourd'hui partie du patrimoine du Foyer Louviérois), la Cité de L'Olive à Mariemont, 1854, et à Tilleur, le "Quartier des Italiens" d'une très grande homogénéité architecturale.

Entre-temps, quelques "modèles" sont mis au point et propagés. On pointera particulièrement le "type Mulhouse", mis au point par l'architecte Emile Muller pour l'industriel Dolfuss en 1851, et qui consiste à grouper quatre logements sous une même toiture; cette formule sera reprise par Edouard Ducpétiaux, (1804-1868), inspecteur général des prisons du royaume mais aussi auteur de la première enquête officielle, en 1838, sur les conditions de logement de la population ouvrière. La "maison Mulhouse" apparaît comme un compromis entre la volonté de produire des habitats en série pour en comprimer les coûts et le rejet de la formule collective de casernes. Elle a été notamment préconisée à partir de 1855 par le *Conseil Supérieur d'hygiène publique* et nous en possédons encore quelques exemples : à

Liège, la rues Borgnet et des Vignerons (1870) et à Charleroi Marchienne-Au-Pont, la "Cité du Nord" (1860, à l'initiative de la Société des Chemins de fer du Nord).

Le siècle est traversé par l'organisation (syndicats, partis, coopératives) de la révolte contre l'exploitation capitaliste, et bientôt émerge une revendication politique : l'instauration du suffrage universel.

À la suite des émeutes ouvrières de 1886, véritable "bourrasque sociale", qui a fortement ébranlé la bourgeoisie, une commission du travail est mise en place; elle aboutit à une conclusion formulée trente ans plus tôt par les Congrès d'Hygiène des années 1850 : il faut permettre à l'ouvrier de devenir propriétaire.

Cette commission a conduit à l'élaboration d'une des premières formes de réponse publique : la loi du 9 août 1889. Il faut noter qu'il s'agit là qu'une réponse globale et permanente de la bourgeoisie en face de la "question sociale": la volonté de voir la classe ouvrière accéder à la propriété afin d'en faire une alliée de l'ordre. Cette loi a surtout conduit les plus avantagés des ouvriers à accéder à la propriété, car elle prévoit l'obligation d'une mise de fond de 10 %. Le lien entre épargne et moralité est bien présent dans l'esprit des législateurs. Près de 60.000 habitations seront construites entre 1890 et 1910 sous l'empire de cette loi.

Au lendemain de la guerre 1914-1918 que personne n'a prévue aussi longue, une

situation de pénurie prévaut en Belgique. Non seulement on n'a plus bâti pendant quelques années, mais en plus, des villes et régions ont été détruites.

La guerre a permis le brassage des classes sociales qui ne se côtoyaient guère auparavant, ou plus guère car les transformations urbaines du XIX^e siècle ont effrité les solidarités urbaines et façonné des quartiers socialement plus homogènes ; elle a aussi apporté un argument de poids aux partisans du suffrage universel pur et simple mais qui sera, d'abord, de 1919 à 1948, exclusivement masculin : les classes populaires n'ont-elles pas, autant que les autres catégories, défendu la nation et ne méritent-elles pas enfin l'accès à une citoyenneté pleine et entière ?

Les secousses révolutionnaire venues de Russie et la crainte qu'elles s'étendent à l'Europe occidentale ont aussi accéléré le rythme des réformes des années 1920.

Parmi celles-ci, il y en a une qui concerne le logement social et l'intervention désormais directe des pouvoirs publics dans ce secteur.

Le secteur naît officiellement avec la création de la Société Nationale des Habitations et des Logements à Bon Marché (SNHLBM), le 11 octobre 1919. Cette institution a pour but de soutenir et de chauffer des sociétés locales d'habitations sociales et de leur consentir des prêts à taux réduit.

Cette période d'après-guerre est une sorte d'"âge d'or" du logement social surtout par la rencontre entre des archi-

tectes de qualité et le logement populaire.

Ce domaine va devenir, mais pour quelques années seulement, un terrain d'expérimentation pour les architectes belges qui ont réfléchi au problème pendant la guerre et qui, dans ces années 1920, font résolument valoir un engagement progressiste en faveur du logement social conçu comme le terrain d'expérimentation d'un idéal : l'homme nouveau va naître d'un environnement nouveau.

À la fin de la guerre, un gouvernement d'union nationale est constitué et de nombreuses réformes sociales et politiques sont engagées mais en 1921, les socialistes en seront exclus et les tendances conservatrices reprennent le dessus. En outre, la forme coopérative encouragée précédemment ne l'est plus,

au bénéfice d'incitations à la construction de maisons individuelles.

Cette période est marquée aussi par la propagation du modèle de la cité-jardin. Ce concept est issu du mouvement anti-urbain de la fin du XIX^e siècle, d'une réaction contre l'urbanisation anarchique et d'une certaine forme de nostalgie face à la perception d'une relation harmonieuse avec la nature rompue par l'ère industrielle. C'est l'architecte anglais Raymond Unwin (1863-1940) qui a contribué grandement à en élaborer les fondements et son ouvrage, *Town Planning in Practise*, paru en 1909, aura une grande influence dans notre pays. Unwin travaillera pour Ebenezer Howard (1850-1928), militant radical anglais et fondateur en 1899 l'association des Garden-Cities; et il élaborera, entre autres, le plan de Lechtworth.

En Belgique, en 1920, une Conférence nationale de l'habitation à bon marché rassemble des personnalités aussi marquantes que Raphaël Verwilghen et Louis Van der Swaelmen (auteur des *Préliminaires d'art civique*) qui vont contribuer à imposer le principe de la cité-jardin; conscients du coût du foncier dans le centre des villes, ils vont préconiser la création d'une ceinture de cités-jardins en périphérie, intégrées à la ville par un réseau de transports publics.

Les années 1920 ont vu l'élaboration d'une esthétique propre aux plans des cités-jardins, une véritable "grammaire urbanistique" : hiérarchie des voies de circulation, présence d'équipements communautaires, généralement au centre d'une place, existence de cheminements intérieurs entre jardins, disposition particulière des maisons par rap-



▲
Cité Fraiteur à Huy, vers 1890
Photo J.-P. Brohez,
© MRW / Homme et ville asbl.

port à l'espace public (décrochages, reculs, évasements).

Le Logis-Floréal à Watermael-Boifort, œuvre de L. Van der Swaelmen et J.J. Eggericx, est considéré comme une des plus grandes réussites européennes : par le soin paysager apporté au tracé de la cité, par l'impression d'unité stylistique qui s'en dégage mais qui, par l'effet d'un plan varié, ne tourne pas à la monotonie, par la présence d'équipements collectifs qui symbolisent l'appartenance à une communauté, par la conservation dont elle est encore l'objet aujourd'hui (imposée par des règlements).

Les architectes modernistes belges ont été aussi particulièrement actifs dans le domaine au cours des années 1920. Il faut signaler, à Berchem-

Sainte-Agathe, la Cité Moderne de Victor Bourgeois, résolument moderniste-cubiste, comme l'est le Kappeleveld à Woluwé-Saint-Lambert (1923-1926 architectes Huib Hoste et Paul Rubbers).

Les principes forts de cette nouvelle esthétique moderniste trouveront leur point d'orgue lors de l'exposition du Werkbund de Stuttgart en 1927, à laquelle Bourgeois participera : économie, normalisation et industrialisation des matériaux, rejet de l'ornementation au profit d'une disposition harmonieuse de volumes sobres.

En Wallonie, il n'y a pas d'exemple de cités-jardins modernistes, car la tendance régionaliste a été plus présente et l'essentiel des cités-

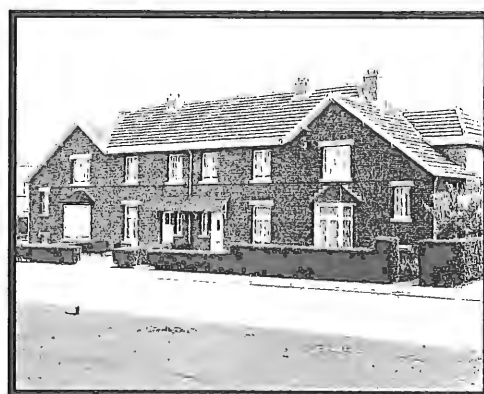
jardins de cette époque semble relever de différentes inspirations, parfois combinées : le "cottage" anglais, (rue Malvoz à Huy, "Les Hougnés" à Verviers); la cité du Husquet à Dison semble plus marquée par une influence vernaculaire; on utilise aussi la typologie de la maison urbaine traditionnelle. C'est assez net avec l'ensemble des maisons du Boulevard Kleyer, (1923, architecte Jeurgén) et visible aussi dans la rue de la Coopération à Saint-Nicolas-Montegnée et à la cité-jardin de Baulers (Nivelles).

On signalera néanmoins, dans la mouvance moderniste, la maison construite au Plateau du Tribouillet par L.H. De Koninck, malheureusement très altérée et qui est aujourd'hui l'objet d'une appropria-

►
Quartiers-jardins
à tendance régionaliste
A. Jupille, rue Naveau
B. Ans, rue des Français
C. Liège, rue Naniot
D. St-Nicolas,
rue de la Coopération.
Photos J.-P. Brohez,
© MRW / Homme et ville asbl.



A.



B.



C.



D.

tion "méditerranéenne" et celle de Victor Bourgeois, récemment rénovée, au Boulevard Solvay, ainsi que la Cité Caréna à Charleroi. Mais ces réalisations apparaissent comme autant d'objets isolés, bien loin du caractère d'ensemble des cités-jardins modernistes de Bruxelles.

En outre, en Wallonie, du fait d'échelles plus restreintes, et de la relative pauvreté des équipements collectifs, il semble plus approprié de parler, plutôt que de cités-jardins, de "quartiers-jardins", voire de "faubourgs-jardins".

À Mons, la cité du Foyer et ses alentours est assez représentative de ce que l'on trouve souvent en Wallonie : au sein d'un même quartier, il y a une addition, une juxtaposition de couches chronologiques : habitat ouvrier en série, (alignement de petites maisons identiques en brique entre mitoyens, rues de la Mutualité, de l'Épargne etc) puis, le quartier-jardin des années 1920 (rues du Foyer, Dejardin) et, enfin, l'habitat collectif des années 1960 de la cité du Jonquois. Le plateau du Tribouillet, à Liège, présente aussi cet étalement chronologique, (de la "cité ouvrière" de 1925 au collectif des années 1960) auquel il faut ajouter ici la variété géographique : le Tribouillet a été urbanisé à l'occasion d'une exposition-concours dans le cadre du Centenaire de la Belgique; il est une démonstration des types constructifs adoptés alors en Belgique (par exemple, la maison "flamande" de la rue Th. de Bry construite par une société de Gand).

Il faut noter que certaines entreprises, vont perpétuer la

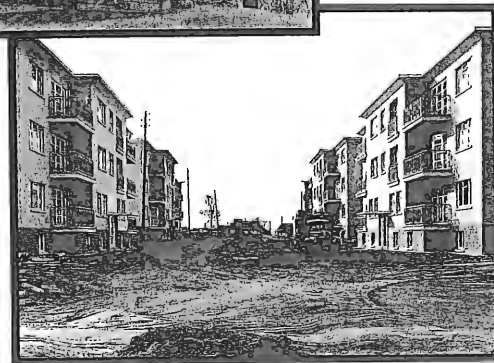
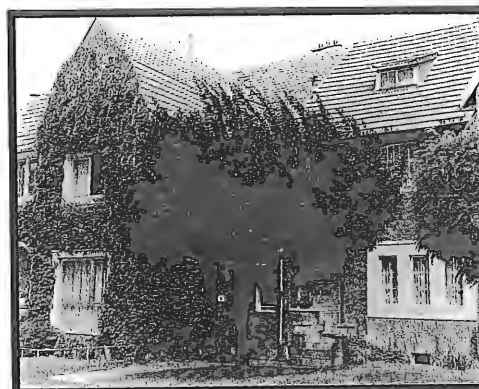
pratique de promotion patronale, et que là aussi, le modèle de la cité-jardin sera adopté.

Ainsi, à Villers-le-Gambon, à l'initiative d'une carrière, dans une rue opportunément baptisée Rue Cité-jardin (1924).

À Cheratte, la Société des Charbonnages du Hasard construit, en 1925, ce qui reste une des plus belles cités-jardins de Wallonie.

La formule de la cité-jardin périphérique a connu un grand succès, mais dans le chef de certaines sociétés locales, la volonté a existé dès le début d'occuper des positions plus centrales dans les villes comme en témoignent à Liège les blocs d'appartements des rues Jonfosse et Louis Jamme (1938, premier immeuble de logements sociaux muni d'ascenseurs), Saint-Remacle (1930) ou de l'ensemble monumental des Vennes (années 1925), l'ensemble de la rue Ortmans, 23-25 à Verviers (1937); ou encore à Namur, le bel immeuble à l'angle des rues Courtenay et Saint-Nicolas (1924, architecte Paul Fissette).

Pendant ce temps, les architectes continuent à débattre des meilleures solutions à apporter à la production du logement de masse. Au début des années 1930, les architectes modernistes, estimant le coût trop élevé des infrastructures par rapport au nombre de logements, en arrivent à préconiser des constructions à appartements, afin d'augmenter les densités. La concentration est jugée nécessaire pour pouvoir amortir les équipements collectifs, eux-mêmes prévus pour compenser l'exiguïté des logements. On en



... il semble plus approprié de parler, plutôt que de cités-jardins, de "quartiers-jardins", voire de "faubourgs-jardins".

arrive donc à opter pour le principe de la construction en hauteur. Il faut signaler ici l'influence prépondérante des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (les CIAM), animés par des personnalités aussi marquantes que Gropius ou Le Corbusier. Le premier Congrès eu lieu en 1928 en Suisse et la Belgique y est représentée par Victor Bourgeois et Paul Fitschy (fondateur du groupe liégeois l'Équerre, auteur de l'urbanisation du Plateau des Trixhes, à Flémalle).

En 1930, le deuxième Congrès a lieu à Bruxelles et Victor Bourgeois en est un



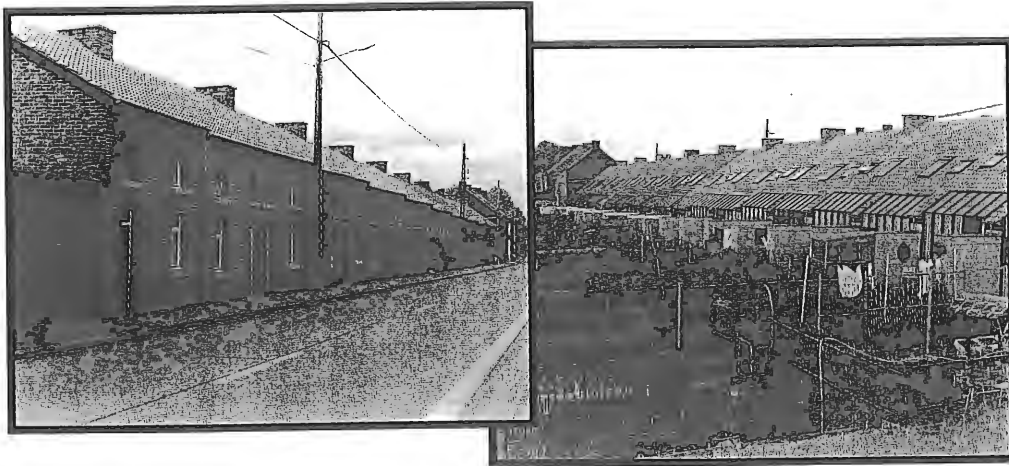
«Les Hougnés» à Verviers, 1924
Architecte : C. Thirion.

Photo J.-P. Brohez,
© MRW / Homme et ville asbl.



Plateau des Trixhes à Flémalle.

Photo G. Jacoby, © Fonds l'Équerre.
Institut supérieur d'Architecture
Lambert Lombard, Liège.



◀ Coron de Dour à Boussu.
Vues avant et arrière.

Photos J.-P. Brohez,
© MRW / Homme et ville asbl.

des principaux animateurs. On y opte pour le principe de la construction en hauteur.

En 1933, les CIAM élaborent au cours de leur quatrième congrès la charte d'Athènes qui deviendra pendant des décennies la "bible" de l'urbanisme fonctionnaliste. La crise de 1929 et ses suites auront pour conséquence d'arrêter l'activité de construction en sorte que c'est surtout après 1945 que sera appliqué la Charte d'Athènes au secteur du logement social. La cité de Droixhe, à Liège, marque à cet égard la concrétisation d'une pensée fonctionnaliste sur la ville et la manière de répartir dans l'espace - en l'occurrence de ségréger - les différentes "fonctions".

Nos paysages sont, aujourd'hui encore, fortement marqués par l'industrialisation et les nombreuses réalisations d'habitat qui lui sont ratta-

chées doivent être vues comme des témoignages d'une époque. Elles peuvent aussi être adaptables aux exigences actuelles de l'habitat et leur rénovation peut s'opérer dans le respect de leurs qualités patrimoniales, comme le montre, exemple parmi bien d'autres, la rénovation du Coron de la rue de Dour, à Boussu.

Bibliographie

- CASSIERS M., DE BEULE M., FORTI A., MILLER J., Bruxelles, *150 ans de logements ouvriers et sociaux*, Bruxelles, Les Dossiers bruxellois, Dire, n°7-9, 1989.
- *Cités-Jardins 1920-1940*, Bruxelles, A.A.M. éditions, 1994
- Homme et Ville asbl, *Du logement ouvrier au logement social en Wallonie*. Survey photographique réalisé par l'asbl Homme et Ville, pour le compte du Ministère de la Région Wallonne, en collaboration avec l'Institut de Sociologie de l'ULB, septembre 1991.
- FRANKIGNOULLE P. (dir.) *Visages urbains de Liège depuis 1830*, Bruxelles, Crédit Communal, 1985.
- FRANKIGNOULLE P., MALHERBE A. (dir.), *De l'Utopie au Réel 75 ans le logement social en Wallonie*, Liège, Les Chiroux, 1994.
- JACOB G., *Une approche de l'habitat populaire*, in *Visages urbains de Liège depuis 1830*, Bruxelles, Crédit Communal, 1985 pp. 71-99.
- MALHERBE A., *Un regard in De l'Utopie au Réel 75 ans le logement social en Wallonie*, Liège, Les Chiroux, 1994, pp.75-98.
- MILLER J. (dir.), *Inventaire des logements ouvriers et sociaux* effectué par l'Institut de Sociologie de l'ULB pour le compte de l'Administration du Patrimoine Culturel de la Communauté française de Belgique, 1984-1988.
- SMETS M., *L'avènement de la cité-jardin en Belgique*, Liège, Pierre Mardaga, 1977.
- SCHOONBRODT R., *Sociologie de l'habitat social*, Bruxelles, Editions des Archives d'Architecture Moderne, 1979.
- VAN LOO A., *La Cité-jardin, laboratoire du mouvement moderne en Belgique*, in *Cités, Cités-Jardins : une histoire européenne*, actes du colloque de Toulouse des 18 et 19 novembre, Talence, Editions de la Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, pp. 32-51.